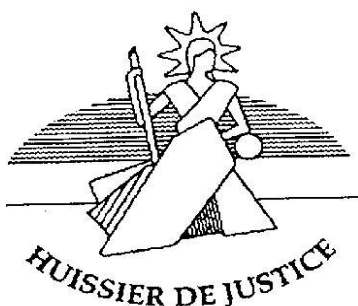


SELARL LE FLOCH – BAILLON - BICHAT
Huissiers de Justice Associés
15 Passage Lonjon
34960 MONTPELLIER CEDEX 2
aml-huissiers-montpellier.com

PROCES VERBAL DESCRIPTIF



DE BIEN
AVOVENTES.fr



EXPEDITION
CREDIT FONCIER DE FRANCE

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

ET LE DEUX AVRIL

A LA REQUETE DE :

CREDIT FONCIER DE FRANCE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance capital de 1.331.400.718,00 Euros inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 542 029 848 dont le siège social est situé 19, Rue des Capucines, BP 65 à PARIS (75001), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social.

REPRESENTE PAR :

Maître Vincent RIEU, avocat associé de la SCP DORIA AVOCATS, avocats à la Cour d'Appel de MONTPELLIER, y domiciliés 23 bis rue Maguelone 34000 MONTPELLIER, qu'elle constitue pour les siens sur le présent et ses suites

AGISSANT EN VERTU :

De la copie exécutoire d'un acte de Maître Jean-Louis BRUNET, Notaire, en date du 31 octobre 2008

Je, Thierry LE FLOCH Huissier de Justice associé, membre de la SELARL LE FLOCH – BAILLON - BICHAT, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté sur la commune de **LA GRANDE MOTTE (Hérault) – 115 Avenue de l'Europe**, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

Succession vacante de représenté par son curateur,
Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Languedoc
Roussillon – Chargée des Domaines

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, le susnommé n'ayant pas satisfait au commandement aux fins de saisie immobilière signifié par exploit de Maître LE FLOCH Thierry, huissier de justice associé au sein de la SELARL LE FLOCH BAILLON BICHAT, à la résidence de MONTPELLIER, le 4 mars 2021.

AINSI QU'IL SUIF :

Désignation :

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés, dépendant d'un ensemble immobilier dénommé RESIDENCE ISIS, sis à LA GRANDE MOTTE (34), 61 et 115 avenue de l'Europe et 37 et 63 Allée du Vaccarès, cadastré section AI n°50 pour 44 a 91 ca, à savoir :

- le lot 105 : un appartement de type F2 situé à l'entresol du bâtiment B, palier de droite, porte de gauche en venant du rez-de-chaussée et comprenant : une entrée, séjour avec coin cuisine, salle de bains, toilettes, une chambre, placard et loggia et les 65/10.000èmes des parties communes générales et de la propriété du sol et les 230/10.000èmes des parties communes particulières au bâtiment B

- le lot 162 : dans le bâtiment B, au rez-de-chaussée, une cave et les 1/10.000èmes des parties communes générales et de la propriété du sol, et les 3/10.000èmes des parties communes particulières au bâtiment B

- le lot 423 : un parking extérieur et les 2/10.000èmes des parties communes générales et de la propriété du sol,

Tel que le dit bien est ci-dessus désigné sans aucune exception ni réserve.

Je me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé avec l'assistance de la société LOGIS EXPERTISES () et de la société Allo Serrurier, au descriptif suivant :

SYNDIC : FDI ICI - 501 RUE GEORGES MELIES – 34967 MONTPELLIER CEDEX 2

BAIL : le bien est actuellement inoccupé suite au décès du propriétaire.

CHAUFFAGE : Chaudière gaz individuelle

Résultat du repérage

Date du repérage : **02/04/2021**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Me LEFLOCH

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface annexe	Commentaires
Rez de chaussée - Entrée	4,91	0	
Rez de chaussée - Séjour / Cuisine	26,65	0	
Rez de chaussée - Dégagement	1,87	0	
Rez de chaussée - Chambre	17,01	0	
Rez de chaussée - Wc	1,93	0	
Rez de chaussée - Salle de bain	5,3	0	
Rez de chaussée - Débarras	1,03	0	
Rez de chaussée - Loggia	0	10,9	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale: 58,70 m² (cinquante-huit mètres carrés soixante-dix)

Surface annexe totale: 10,90 m² (dix mètres carrés quatre-vingt-dix)

Fait à LUNEL, le **07/04/2021**





APPARTEMENT B5

DEGAGEMENT / PIECE PRINCIPALE :

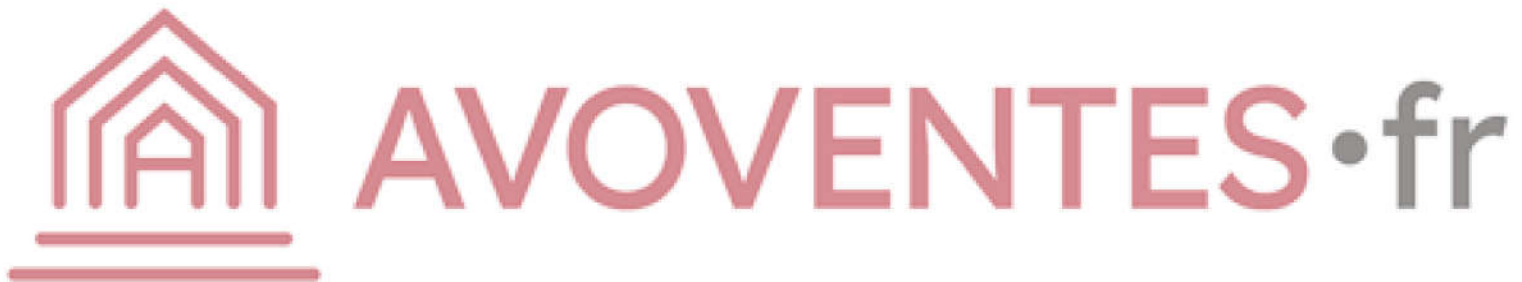
Le revêtement de sol y est constitué d'un carrelage d'origine ne supportant aucune dégradation particulière.

Les murs et cloisons peints ne présentent aucune dégradation notable pour les parties laissées visibles.

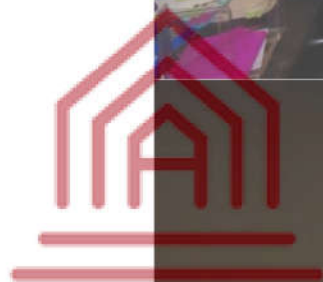
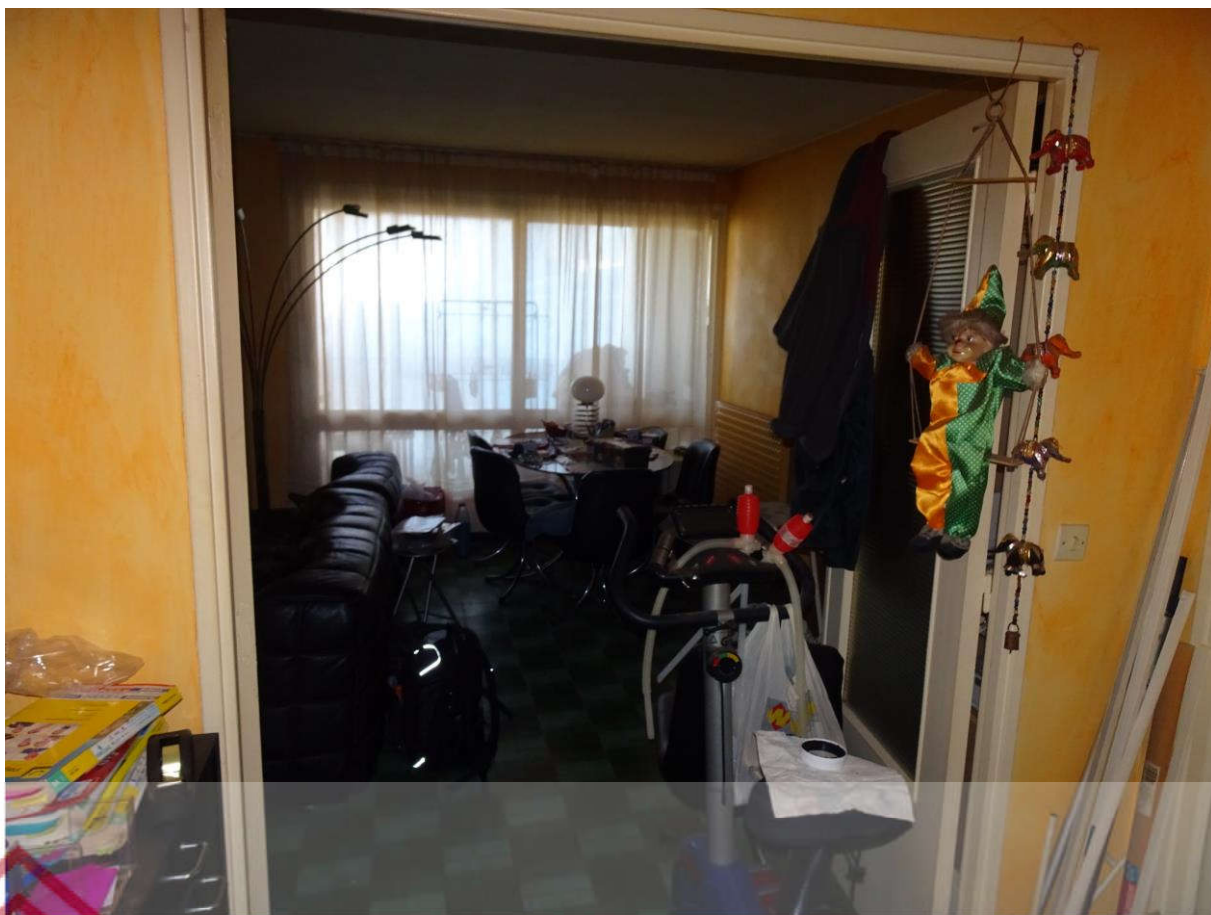
Cette pièce bénéficie d'un plafond peint maintenu en bon état.

Cet espace bénéficie d'un radiateur.

Les surfaces vitrées ne présentent aucune détérioration particulière et donnent accès à la loggia.







AVOVENTES.fr





COIN CUISINE :

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage identique au précédent ne présentant ici aussi aucun dommage notable.

Le revêtement mural bénéficie d'une peinture ne supportant aucune dégradation visible. Le plafond peint demeure également en bon état.

Cet espace se compose d'un évier simple bac avec robinet mitigeur associé à quelques placards de rangement et plan de travail en mélaminé, le tout dépourvu d'entretien et vétuste.



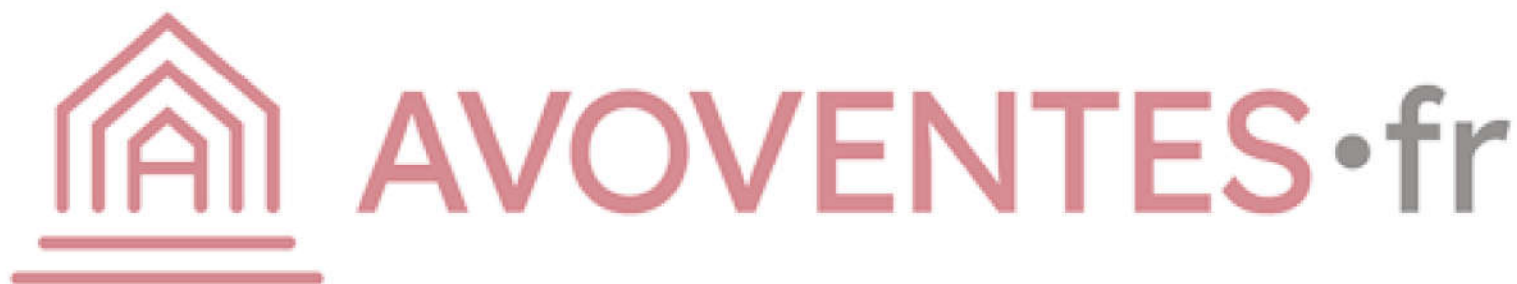


LOGGIA :

Cette loggia bénéficie d'un carrelage identique au précédent ne souffrant d'aucune anomalie majeure pour les parties laissées visibles.

Les murs crépis sont aussi exempts de toute dégradation.

Les ouvertures de cet espace ne méritent aucune observation.





WC :

Cet espace comprend un WC avec réservoir de chasse ancien ne présentant aucune dégradation significative.

L'environnement (sol, mur, plafond) de cette zone ne souffre d'aucun dommage profond susceptible d'être relevé.



SALLE DE BAIN :

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage identique au précédent, ne souffrant d'aucun dommage flagrant.

Les murs partiellement faïencés et peints demeurent sans dégradation particulière.

Cette salle de bain se compose d'un meuble avec vasque et miroir, d'une baignoire et d'un bidet, l'ensemble vétuste.

Cet espace ne bénéficie d'aucune ouverture sur l'extérieur.



PLACARD :

Les murs et cloisons de cet espace sont noircis et tâchés sur une grande surface.



CHAMBRE :

Le revêtement de sol voit sont carrelage, identique au précédent, maintenu sans dommage profond pour les parties laissées visibles.

Les murs et cloisons peints supportent la présence de spectres noirâtres mais je ne relève aucune anomalie sur toute la surface observée.

Il en est de même au niveau du plafond peint en blanc.

L'unique ouverture demeure sans dégradation significative et donne directement sur la loggia.



AVOVENTES•fr



AVOVENTES.fr



CAVE

Cette cave au sous-sol demeure à l'état brut.



PARKING

Il s'agit d'un emplacement de stationnement dans l'enceinte du parking de la résidence dont la localisation exacte n'a pu être identifiée.



De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit

